

Orléans, le 24 août 2016

Éric MICHON
IA-IPR Education Musicale

à

**Mesdames et Messieurs les Professeurs
d'Éducation Musicale et de Chant Choral**

Chers collègues,

J'espère que tous vous avez pu profiter de ces congés d'été pour vous reposer et vous ressourcer. La rentrée approche désormais, et je ne doute pas qu'à l'heure où vous lirez ce texte vous l'aurez déjà très largement anticipée.

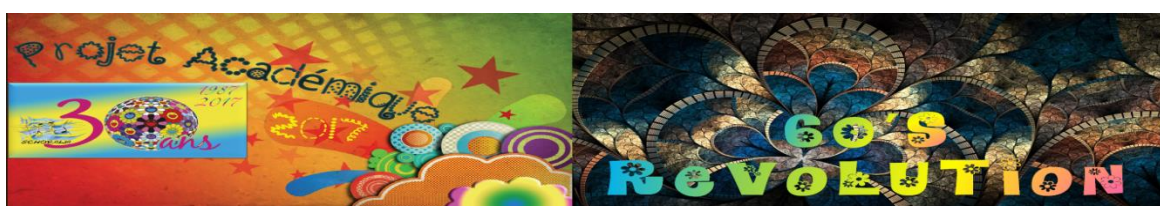
Je souhaite la bienvenue aux collègues qui intègrent l'académie – même si, le plus souvent, ils en sont originaires – et aux professeurs-stagiaires qui vont effectuer leur année de formation professionnelle parmi nous ; je tiens à les féliciter pour leur remarquable réussite aux différents concours de recrutement.

Cette nouvelle lettre de rentrée s'articulera comme il se doit autour des principales évolutions en cours de notre système éducatif, en commençant toutefois par ce qui constitue l'« ADN de notre discipline », le nécessaire prolongement de l'éducation musicale due à tous les élèves, j'évoque là l'enseignement complémentaire de chant choral bien sûr.

Chant choral : trentième anniversaire de Schoralia et projets académiques 2016-2017

Chaque année, l'association *Schoralia* organise sous l'autorité du Recteur le festival académique de chant choral scolaire pour les établissements du second degré. Cette manifestation fédère les 3/4 des chorales des collèges publics et les 2/3 de celles de l'enseignement privé, ainsi que la plupart des lycées proposant cet enseignement complémentaire.

Le printemps 2017 verra l'association fêter son trentième anniversaire, événement qui se traduira par de grandes manifestations organisées au Zénith d'Orléans, au Vinci de Tours et au M.A.C.H. 36 de Châteauroux. *Schoralia* propose pour cette occasion deux programmes, l'un pour les collèges (*60's Revolution*) et le second pour les lycées – le célèbre *The Wall*.



De nombreux collègues se sont déjà manifestés pour participer à cette opération qui, réalisée sous l'égide d'une équipe très performante de professeurs coordonnateurs, sera sans nul doute une grande réussite. Tous les professeurs qui ne l'ont encore fait, ceux notamment qui ont changé d'établissement à cette rentrée ou qui intègrent l'académie peuvent bien sûr rejoindre ces projets ; ils trouveront sur le site académique et en annexe de cette lettre les coordonnées nécessaires pour se manifester.



L'entrée en vigueur de la réforme du collège et des nouveaux programmes ; les formations dédiées

La préparation de cette rentrée 2016 a irrigué l'année scolaire précédente, la rendant pour tous les acteurs - vous-mêmes au premier chef - particulièrement complexe à gérer. Point très positif, vous avez bénéficié d'un plan de formation d'une ampleur jamais connue depuis des dizaines d'années : pour la seule discipline éducation musicale, trois journées pour l'ensemble des professeurs de l'académie. La densité de la demande institutionnelle n'a d'ailleurs pas permis de l'assurer intégralement et vous pourrez suivre au premier trimestre la fin de ce très riche plan de formation, selon le calendrier ci-dessous :

(N.B. les formations J2 Nouveaux Programmes se substituent cette année aux réunions de rentrée).

FORMATIONS J2 NOUVEAUX PROGRAMMES			
Départ.	Date	Lieu	Etablissement
18	Jeudi 29 septembre 2016	Bourges	Clg J. Verne
28	Jeudi 22 septembre 2016	Chartres	Clg V. Hugo
36	Lundi 19 septembre 2016	Châteauroux	Clg Colbert
37 A	Mardi 20 septembre 2016	Tours Nord	Clg La Bruyère
37 B	Vendredi 23 septembre 2016	Tours Sud	Clg Ph de Commynes
41	Lundi 26 septembre 2016	Mer	Clg Ronsard
45 A	Vendredi 30 septembre 2016	La Ferté St Aubin	Clg Pré des Rois
45 B (Montargois)	Mardi 27 septembre 2016	Villemandeur	Clg Lucie Aubrac
FORMATIONS J3 NUMERIQUE			
Départ.	Date	Lieu	Lieu
18	Lundi 14 novembre 2016	Bourges	à déterminer
28	Mardi 15 novembre 2016	Chartres	à déterminer
36	Vendredi 25 novembre 2016	Châteauroux	à déterminer
37 A	Jeudi 17 novembre 2016	Tours	à déterminer
37 B	Jeudi 24 novembre 2016	Tours	à déterminer
41	Mardi 22 novembre 2016	Blois	à déterminer
45 A	Vendredi 18 novembre 2016	Orléans	à déterminer
45 B	Lundi 21 novembre 2016	Les Bordes	Clg G. A. De Gaulle

(Précision : les groupes seront les mêmes que lors des précédents stages)

L'entrée en vigueur de la réforme du collège, qui s'appuie sur la mise en place d'un nouveau Socle et de nouveaux programmes d'enseignements, constitue ainsi l'enjeu majeur de cette nouvelle année scolaire. Pour mémoire, elle vise trois objectifs fondamentaux pour la réussite de nos élèves :

- La volonté de voir le travail en équipes se développer, en le rendant obligatoire dans les nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires ;
- La mise en exergue de la primauté des compétences transversales sur les savoirs disciplinaires, ceux-ci – nécessaires ô combien – étant au service de l'acquisition des compétences du Socle.
- La volonté de favoriser la différenciation des apprentissages, par exemple par le développement dans la scolarité des élèves de la démarche de projet, mais aussi par le renforcement de l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves, par le truchement d'une évaluation par compétences enfin.

La déclinaison pour l'éducation musicale de ces importantes évolutions de notre système a bien sûr fait l'objet des formations du printemps dernier et je n'y reviendrai pas pour ne pas risquer de me répéter. J'insisterai simplement sur la continuité didactique qui caractérise l'enseignement de notre discipline ; il conviendra toutefois, sans remettre en cause nos fondamentaux – les pratiques vocales et d'écoute -, de travailler sur l'appropriation par nos élèves de compétences disciplinaires dans le champ du numérique.

P.E.A.C. et Histoire des Arts

L'enseignement transversal d'Histoire des Arts a fait l'objet, comme l'ensemble des disciplines, d'une rénovation des instructions officielles le régissant ; le nouveau programme est disponible sur Eduscol, à la suite de celui d'éducation musicale – cf. encadré en annexe. De nouvelles problématiques, proposées par niveau, se substituent à partir de cette rentrée aux thématiques « fourre-tout » de l'Arrêté du 28 août 2008.

Au-delà, cet enseignement s'intègre désormais dans un ensemble plus vaste, le parcours d'éducation artistique et culturelle. Je m'arrêterai pendant les formations de septembre sur sa mise en œuvre et sur l'articulation entre le champ strictement disciplinaire, l'histoire des arts et ce parcours spécifique. Vous trouverez en annexe l'ensemble des textes régissant ces nouvelles orientations.

Faire évoluer les pratiques d'évaluation des élèves en éducation musicale

Je vous ai fait part, depuis quelques temps déjà mais surtout tout au long de l'année dernière, de l'urgente nécessité de faire évoluer des pratiques d'évaluation des élèves qui ne permettent qu'insuffisamment de vérifier la réalité des acquis tout au long de la séquence – à la fin, c'est trop tard ! C'est la raison pour laquelle J'ai publié en janvier dernier des propositions sur cette question dans une brochure qui est en ligne sur le site académique. Les principes qui fondent ces propositions sont les suivants :

- Permettre au professeur de vérifier la réalité des acquis tout au long de la séquence.
- Pouvoir adapter les stratégies pédagogiques à la réalité de la progression des élèves en se donnant la possibilité si nécessaire de mettre en œuvre une remédiation.
- Valoriser les progrès en ne prenant pas en compte un échec initial si, dans un second temps, un élève a acquis la compétence travaillée.
- Assurer *in fine* la réussite du plus grand nombre d'élèves.

La démarche proposée repose pour l'essentiel sur des modalités d'évaluation continues et plus progressives ainsi que sur la mise en place d'une possibilité de seconde chance. Je vous renvoie à la lecture du document pour plus amples détails.

La musique au lycée

Si les moyens attribués à la formation continue des enseignants continueront à être majoritairement dévolus à l'accompagnement de la mise en place de la réforme du collège, les professeurs d'éducation musicale exerçant au lycée bénéficieront cette année encore d'une journée de formation consacrée cette année à l'enseignement facultatif et aux problématiques soulevées par l'interrogation des candidats – équité de traitement, attendus de l'épreuve dans le commentaire comparé... Voici les œuvres qui constitueront cette année le nouveau programme limitatif :

Musique - Option facultative toutes séries

Maurice Ravel : *Concerto pour la main gauche*.

Wolfgang Amadeus Mozart : *Divertimento* K136, D Majeur.

L'Affaire Tailleferre, production lyrique de l'Opéra de Limoges (2014) au départ de l'œuvre radiophonique de **Germaine Tailleferre**, Du style galant au style méchant, 4 opéras bouffes pastiches (webdocumentaire disponible sur le site de Canopé).

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée. Cordialement,



E. MICHON

IA-IPR Education Musicale

Mes coordonnées :

Adresses électroniques : eric.michon@ac-orleans-tours.fr ou ermichon@wanadoo.fr (indifféremment)

Téléphone : 06 07 30 75 41 ou 06 79 97 59 05 (indifféremment)

L'enquête annuelle de rentrée

Elle vous est transmise sur votre adresse électronique professionnelle ; elle est également téléchargeable sur la page d'accueil du site académique « Musique ».

Je vous remercie de bien vouloir la renseigner et me la retourner par voie électronique **avant la veille de la formation « Nouveaux Programmes » à laquelle vous êtes convoqué(e), délai de rigueur**. Je vous précise enfin qu'il n'est pas nécessaire que vous attendiez l'emploi du temps définitif pour me la transmettre – je sais bien, en vous demandant ce retour tôt dans l'année, que cette donnée est nécessairement susceptible d'évoluer.

ANNEXES

1. Les professeurs ressource de l'Académie (contacts : prenom.nom@ac-orleans-tours.fr)

Chargés de mission d'inspection et du suivi des stagiaires : Monsieur **Philippe HALLER**, Collège Le Réflessoir Bléré la Rivière (37) ; Monsieur **Alain BERTHET**, collège Geneviève Anthonioz De Gaulle, Les Bordes (45)

Coordonnatrice académique chant choral : Madame **Florence LE SIGNOR**, Lycée Descartes Tours - schoralia@aol.com

Formatrice Académique (formation disciplinaire des stagiaires à l'ESpé dans le cadre du Master MEEF) : Madame **Corinne NONNENMACHER**, Collège Condorcet Fleury-lès-Aubrais.

Interlocuteur académique TICE, gestion du Moodle : Monsieur **Alain BERTHET**, collège Geneviève Anthonioz De Gaulle, Les Bordes (45)

Webmaster, gestion du site académique : Monsieur **Maxime BARON**.

2. Ressources académiques

- **Site académique** : <http://musique.ac-orleans-tours.fr>

- **Espace collaboratif des professeurs d'éducation musicale** (Moodle) : <http://musique.ac-orleans-tours.fr/moodle/>

NB : Pour les nouveaux arrivants : l'accès au Moodle s'effectue avec vos identifiants académiques (« IProf »).

3. Principaux textes de référence

Textes concernant la rentrée 2016, la réforme du Collège, le Socle commun et les nouveaux programmes
(Faites CTRL-click pour accéder directement au texte)

La Circulaire de rentrée 2016 : BO N° 15 du 14 avril 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

[Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#) (JO du 2-4-2015 ; BOEN n°17 du 23-4-2015)

La réforme du collège : décret et arrêté publiés au JO du 20 mai 2015

[Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège](#)

[Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège](#)

Les nouveaux programmes cycles 3 et 4 et les ressources d'accompagnement publiées à ce jour

Nouveaux programmes : BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015

Cycle 3 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708

Cycle 4 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717

Ressources d'accompagnement au programme d'éducation musicale

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle (JO du 7 juillet 2015) :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Le guide pour la mise en œuvre :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domains_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf

Projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle : publication CSP (Conseil Supérieur des Programmes) du 18/12/2014

<http://www.education.gouv.fr/cid86735/projet-de-referentiel-pour-le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Textes plus anciens mais encore d'actualité :

Référentiel de compétences des enseignants :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Programmes d'enseignement 2008 :

- B.O. spécial No 6 du 28 août 2008
- Documents d'accompagnement du programme de 2008 d'éducation musicale :
<http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>

Pratiques musicales collectives

- Circulaire n° 2011-155 du 21-9-2011 - B.O. n° 34 du 22 septembre 2011 (*Les pratiques musicales collectives, facteur de réussite scolaire*)
- Circulaire n° 2012-083 du 9-5-2012 - B.O. du 31 mai 2012 « *Poursuivre le développement des pratiques musicales collectives à l'école, au collège et au lycée* »
- Circulaire n° 2012-010 du 11-1-2012 - B.O. n° 3 du 19 janvier 2012 : « *Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège* ».